

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 3 JUILLET 2019**

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Richard Labonté, Saint-Placide
M. Pascal Quevillon, maire Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Denis Martin, préfet et maire de Deux-Montagnes.

M. Jean-Louis Blanchette, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Advenant 15 h 50, M Denis Martin déclare l'assemblée ouverte.

... Au début de la séance, le préfet fait la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Nomination du coordonnateur en développement économique
 2. Nomination de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire
 3. Nomination de la coordonnatrice à la gestion financière et matérielle
 2. Période de questions
 3. Levée de l'assemblée
-

RÉSOLUTION 2019-180

NOMINATION DU COORDONNATEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par les membres du comité de sélection ayant reçu le mandat d'évaluer des candidats potentiels au poste de coordonnateur du développement économique de la MRC;

Il est PROPOSÉ par Denis Martin et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil nomme M. Yves-Cédric Koyo au poste de coordonnateur du développement économique de la MRC de Deux-Montagnes et confirme les termes du contrat négocié lesquels incluent notamment une période probatoire de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2019-181

NOMINATION DE LA COORDONNATRICE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est PROPOSÉ par Denis Martin et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil nomme Mme Isabelle Jalbert au poste de coordonnatrice en aménagement du territoire de la MRC de Deux-Montagnes et confirme les termes du contrat négocié lesquels incluent notamment une période probatoire de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2019-182

NOMINATION DE LA COORDONNATRICE EN GESTION FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

Il est PROPOSÉ par Denis Martin et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE Mme Marie-Josée Maltais soit nommée à titre de coordonnatrice en gestion financière et matérielle de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet Denis Martin déclare la période de questions ouverte.

N'ayant pas de question, le préfet déclare la période de questions close.

RÉSOLUTION 2019-183

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 16 h 05, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU;

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Denis Martin
Préfet

M. Jean-Louis Blanchette
Directeur général et secrétaire-trésorier